ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 25574

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées de Paris. De nombreux concitoyens se tournent vers la MDPH pour obtenir du soutien dans leur vie quotidienne en demandant des allocations, des cartes de situation, des formations. Ce public a besoin d'écoute et de réactivité de cet établissement public, car leur vie quotidienne peut très vite devenir pénible en l'absence de mesures prises. Or la MDPH de Paris est submergée par les demandes et ne parvient pas à respecter les délais d'attribution des dispositifs. Ainsi l'obtention d'une carte « Debout pénible », délivrable en quatre mois l'est en sept mois, faute de moyens informatiques performants. Alors qu'une étude vient de révéler que la ville de Paris perd chaque année l'équivalent de 700 emplois à temps complet à cause de la lenteur de son matériel informatique, on s'aperçoit que la MDPH 75 est semble-t-il dans une situation identique, au grand dam des bénéficiaires. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les raisons exactes des dysfonctionnements de la MDPH 75, et comment le Gouvernement entend y remédier.

Données clés

Auteur : M. Claude Goasguen
Circonscription : Paris (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25574
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 avril 2013, page 4607
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)